Monsieur

Jaurois Eu Lhonneur derepondre plutôt ala Lettre obligeante que
vous avez eu la bonté de mEcrire il y a environ huit jours, au sujet
dune observation de Mr. monard touchant un trepan a une jeune fille
mais jésperois voir des personnes du pays pour avoir des Eclaircissemens
a ce sujet, que je nai puvoir. Lobservation nest pas Exacte dans le recit
aiant été faite il y a long tems je croi en 1707 ou 1708. voici le fait
Une jeune fille ataquée de vapeurs (que lon a qualifié dEpilepsie)
avoit une Douleur fixe a lun des parietaux partie Superieure moiene
anterieure, aïant Consulté Mr. santere (habile medecin a St. Germain)
sur cette Douleur après y avoir fait plusieurs remedes, il conseilla
de lui apliquer le trepan sur lendroit. Cequi fût Executé, la fille
se trouva un peu soulagée, sans quil ût paru aucune Evacuation.
peu de tems après je changeai de demeure et la fille aussi et depuis
je nen ai plus entendu parler. Je souhaiterois Monsieur avoir
quelque chose digne de presenter a ces Messieurs, je le ferois avec
beaucoup de plaisir, mais des faits communs sont indignes de les
importuner. Mr. Ledran en a lu une dun acouchemt. qui leur a Eté
communiquée en son tems, il me reste a vous remercier et vous assurer
de la consideration avec laquelle jai Lhonneur dEtre Monsieur
Votre tres humble et tres obeissant serviteur Metivier chir.
a pontoise ce 19 mars 1744

ARC 43 n° 135